

# Enquête FSU – 2<sup>nd</sup> degré

90 réponses



# Questionnaire envoyé fin février – dépouillé le 10 mars

- Ce questionnaire (et son équivalent pour le premier degré) ont été diffusés par le canal syndical et par le canal associatif
- Pour le 2<sup>nd</sup> degré 90 collègues ont répondu à cette enquête
- Les réponses devaient aider la réflexion du stage de formation national de la FSU qui s'est tenu les 11 et 12 mars 2020 à Paris.
- Le chiffre avant le pourcentage renvoie au nombre de réponses obtenues.



# Profil des collègues



# Syndiqués au SNES

•Oui	44	48.89%
•Non	43	47.78%
•Sans réponse	3	3.33%



# Entrée dans le métier depuis

moins de 2 ans	3	3.33%
3 à 5 ans	9	10.00%
6 à 10	12	13.33%
11 à 15 ans	12	13.33%
<b>plus de 15 ans</b>	<b>53</b>	<b>58.89%</b>
Sans réponse	1	1.11%

## Tous titulaires d'un concours

TZR	39	43,33%
En poste fixe	51	56,67%

15 collègues sur 90 n'ont toujours pas de poste après 10 ans d'ancienneté.



# Langue enseignée

langue régionale d'Alsace	0	0.00%
basque	1	1.11%
breton	21	23.33%
catalan	4	4.44%
corse	0	0.00%
créole	3	3.33%
occitan – langue d'oc	55	61.11%
tahitien	1	1.11%
Autre	4	4.44%
Sans réponse	1	1.11%

Autres : Monégasque, anglais - habilitation occitan, Histoire-géographie en breton, Lettres-Occitan

# Autre matière enseignée

• français	29	32.22%
• histoire-géographie	24	26.67%
• anglais	9	10.00%
• espagnol	13	14.44%
• mathématiques	4	4.44%
• pas d'autre discipline	8	8.89%
• Autre	3	3.33%



# Statut

certifié-e langue régionale	78	86.67%
certifié-e autre discipline	8	8.89%
agrégé-e langues de France	2	2.22%
agrégé-e autre discipline	1	1.11%
Sans réponse	1	1.11%



# Lieu d'enseignement

(plusieurs réponses possibles)

Collège	79	87.78%
Lycée	40	44.44%
INSPE	7	7.78%
Université	11	12.22%
Primaire	7	7.78%

NB : pour les 3 derniers items, il s'agit d'interventions ponctuelles

# Vous exercez sur

1 seul établissement	34	37.78%
2 établissements	31	34.44%
3 établissements	20	22.22%
4 établissements	3	3.33%
plus de 4 établissements	2	2.22%

**Nb. Près de 28 % exercent sur 3 établissements ou plus.**

# Service en langue régionale

totalité du service (soit 18h ou +)	23	25.56%
entre 14h et 17h	17	18.89%
entre 10h et 13h	13	14.44%
entre 6h et 9h	21	23.33%
moins de 6h	9	10.00%
moins de 3h	7	7.78%

**Nb. Pour 50 % des collègues,** une grande partie des heures est donnée dans la valence, qui n'est généralement pas complétée par des dotations complémentaires en LR : **perte sèche sans compensation**, même si on comprend le besoin de limiter ainsi le nombre d'établissements.



# Formation continue

Accès à de la formation continue en LR	51	56.67%
Aucune formation continue proposée	23	25.56%
Sans réponse	16	17.78%

# Modalités d'enseignement de la LR

Option facultative	70	77.78%
LVB	16	17.78%
Enseignement de spécialité	3	3.33%
Enseignement bilingue	30	33.33%
Classe bilangue	2	2.22%
DNL	13	14.44%
EPI	3	3.33%
Autre	9	10.00%

(Option Arts, Enseignement obligatoire en 6e et 5e, LV2 et LV3, Dnl + option = enseignement bilingue)

**Nb : on voit le poids de l'option facultative et donc les risques sur les services suite à la réforme des lycées.**



# Evolution du temps de travail

Accroissement du temps de travail	67	74.44%
Diminution du temps de travail	3	3.33%
Stabilité	16	17.78%
Sans réponse	4	4.44%

# Quelles sont les raisons de l'augmentation de votre temps de travail?

(3 réponses possibles)

Demandes de la direction ou de la hiérarchie sans lien direct avec le métier	9	10.00%
Exigences liées aux missions	18	20.00%
Sollicitations des parents	1	1.11%
<b>Implication dans des projets</b>	<b>25</b>	<b>27.78%</b>
<b>Augmentation du nombre de réunions</b>	<b>33</b>	<b>36.67%</b>
Augmentation des « nouveautés » (outils, démarches pédagogiques, dispositifs...)	14	15.56%
<b>Mise en place de la réforme en lycée</b>	<b>27</b>	<b>30.00%</b>
Imposition outils numériques (appel, cahier de texte, de notes, communication...)	16	17.78%
Augmentation du nombre d'élèves à prendre en charge	4	4.44%
Temps passé à chercher des informations pour pouvoir travailler	16	17.78%
Vigilance et adaptation permanente accrue aux nouvelles prescriptions	13	14.44%
Mise en place de la réforme de l'orientation (parcoursup, rôle du PP, heures dédiées)	2	2.22%
Prise en compte de l'hétérogénéité des élèves	18	20.00%
Mise en œuvre des adaptations liées à l'inclusion	1	1.11%
Partenariats extérieurs	1	1.11%
Autre	1	1.11%



# Précisions concernant l'enseignement de la langue régionale

(plusieurs réponses possibles)

Effectif d'élèves lourd	8	8.89%
Effectif d'élèves relativement léger	26	28.89%
Effectif d'élèves léger	27	30.00%
Hétérogénéité élèves : obligation pédagogie différenciée	48	53.33%
Manque de matériel pédagogique	62	68.89%
Tâches annexes importantes : promotion section LR, information familles et élèves, relations avec écoles et autres établissements du bassin...	71	78.89%
Réalisation projets pédagogiques ambitieux, spectacles, sorties, voyages	56	62.22%
Autres (voir détail ci-après)	9	10.00%

# Remarques sur le métier de professeur de langue régionale

- Dans ma discipline, depuis Mai 2000, je suis « docteur pour rien », n'ayant jamais eu un poste à l'université. Faire de la recherche sur du temps libre de Collège et Lycée m'est devenu presque impossible.
- Effectif léger en lycée
- Difficulté à être reconnu comme enseignant (et comme matière)
- Lien avec les collègues indispensable pour gagner en légitimité et être soutenu
- 35 élèves en terminale, 1 en seconde
- Il faut toujours se vendre, se justifier ...
- pas d'élèves
- La réalisation de projets pédagogiques ambitieux est difficile, par manque d'intérêt des établissements pour la discipline
- la menace de fermeture par manque d'effectifs est une remise en question permanente qui fragilise l'enseignant



# La direction de votre lycée

(3 réponses possibles)

vous soutient	12	13.33%
facilite votre travail	7	7.78%
est protectrice	4	4.44%
vous encourage	7	7.78%
s'intéresse à votre travail	5	5.56%
est gênante dans votre travail	4	4.44%
ignore votre travail	12	13.33%
est déconnectée de votre travail	14	15.56%
est source de stress	10	11.11%
est source de pression	5	5.56%
est source d'injonctions	2	2.22%
est absente	2	2.22%

Autre réponse 1 1.11% : intéressée par la langue régionale comme aide pour les élèves



# Nature de la relation avec votre direction [collège]

(3 réponses possibles)

vous soutient	36	40.00%
facilite votre travail	14	15.56%
est source d'inspiration et d'idée	2	2.22%
est stimulante	1	1.11%
est protectrice	11	12.22%
vous encourage	20	22.22%
s'intéressée à votre travail	19	21.11%
est gênante dans votre travail	4	4.44%
ignore votre travail	14	15.56%
est déconnectée de votre travail	15	16.67%
est source de stress	12	13.33%
est source de pression	10	11.11%
est source d'injonctions	5	5.56%
est absente	6	6.67%

# Nature de la relation avec votre direction [lycée]

Relation constructive, vous vous sentez soutenu-e et reconnu-e dans vos efforts et vos démarches pour promouvoir votre enseignement. La direction connaît les textes en matière d'enseignement des LR et les applique	34	37.78%
La direction n'est pas hostile à l'enseignement de la LR mais ne peut le soutenir en raison de moyens insuffisants.	27	30.00%
La direction est indifférente à votre enseignement.	6	6.67%
La direction est hostile, refuse de considérer les textes, entrave vos démarches de promotion de la LR et vos projets pédagogiques.	5	5.56%
La direction est hostile à l'enseignement des LR, tient un discours dévalorisant et décourageant aux élèves et aux familles	2	2.22%
Sans réponse	5	5.56%
Non affiché	11	12.22%



# Conséquences réforme lycée

Ouverture et développement de sections.	2	2.22%
Développement section existante, augmentation effectifs et heures.	1	1.11%
Pas d'évolution : maintien de sections déjà existantes.	11	12.22%
Fragilisation section langue régionale, perte d'heures et d'effectifs.	20	22.22%
Enseignement menacé de fermeture dans les 2 années à venir.	16	17.78%
Fermeture rentrée 2019-2020, ou annoncée pour la rentrée 2020-2021	4	4.44%
Section fermée avant la réforme du bac	1	1.11%
Autres réponses	4	4.44%

44,44% : effet négatif

12,22 % : pas d'impact

3,33 % : effet positif

# Conséquences réforme du collège de 2015

Ouverture d'une section	7	7.78%
Développement section existante + augmentation effectifs et heures.	3	3.33%
Pas d'évolution : maintien sections déjà existantes	36	40.00%
Fragilisation de la section, perte d'heures et d'effectifs.	23	25.56%
Fermeture de la section.	1	1.11%
Autres	6	6.67%
Sans réponse	3	3.33%
Non affiché	11	12.22%

40 % : pas d'impact

26,67 % : fragilisation

11,11 : effet positif

# État de santé

Depuis la rentrée de septembre 2019-20, avez-vous constaté une dégradation de votre état de santé (douleurs dans le dos, difficultés avec le sommeil, angoisse, fragilités accrues...) que vous attribuez à votre travail :

<b>oui, sans arrêt de travail</b>	<b>39</b>	<b>43.33%</b>
<b>oui, avec un arrêt de travail</b>	<b>15</b>	<b>16.67%</b>
<b>non</b>	<b>32</b>	<b>35.56%</b>
<b>Sans réponse</b>	<b>4</b>	<b>4.44%</b>

page



# Relations avec l'enseignement privé

(voir compléments diapo suivante)

Dans le cas où la langue que vous enseignez est aussi proposée dans les établissements privés (hors contrat et sous contrat) de votre bassin, quelle est la conséquence sur votre enseignement ?

Pas d'incidence	25	27.78%
Coopération suivi cursus primaire-collège- lycée	13	14.44%
Concurrence	10	11.11%
Sans réponse	42	46.67%

# Relations avec l'enseignement privé – suite

- Je suis aussi l'enseignant du lycée privé en niveau terminale d'Occitan. Mais cette année, première fois, qu'une seule inscrite. Malgré des rappels, cette année rien. Peut-être l'année prochaine, mais enseigner seulement en terminale dans le cadre de la réforme du lycée, c'est mort. Donc probablement fin de l'enseignement là-bas...
- Il n'existe qu'un seul enseignement privé d'occitan dans ma ville et il n'est pas concurrentiel...
- Pas d'enseignement privé dans le bassin.
- Certains lycéens viennent les collèges privés (confessionnels ou associatifs) pour poursuivre leur cursus bilingue.



# Relations avec l'enseignement privé – suite

- Nous avons collaboré cordialement pendant des années avec le collège calandreta tout proche dans le but d'offrir une suite de cursus en occitan aux collégiens. Cette collaboration a cessé depuis qu'ils ont créé un lycée privé occitan dans le secteur qui a été directement en concurrence avec mon lycée. Résultat: je n'étais plus invitée aux réunions d'orientation du collège privé car ils ne voulaient pas que je fasse concurrence à leur lycée. Du coup les élèves du privé ne sont plus venus dans le public et faute d'effectif suffisant, ma filière occitan a fermé.
- - Coopération de façade, pas toujours constructive. L'école privée a bien d'autres objectifs que celui d'un simple développement d'une option occitan.
- - L'essentiel de mes effectifs provient des écoles Calandreta sous contrat avec l'État. Ces dernières envisagent néanmoins la création d'un collège à Carcassonne dans les prochaines années.



# Les élèves



# Profil des élèves: pratique de la langue dans la société

pratique active de la langue dans le milieu familial:	4,4 %
<b>pratique inexistante ou rare:</b>	<b>75,55 %</b>
pratique passive de la langue dans le milieu familial :	
la plupart des élèves:	27,78%
quelques uns:	36,67
cas isolés:	25,56%
aucun:	4,4%

**Les collègues constatent une érosion de la pratique des langues régionales dans le milieu familial des élèves.**

# Continuité du parcours des élèves en langue régionale jusqu'au bac

tous	9	10.00%
la plupart	28	31.11%
quelques uns	22	24.44%
cas isolés	14	15.56%
aucun	8	8.89%
Sans réponse	9	10.00%

# Abandons en cours de cursus de l'enseignement de la LR

(plusieurs réponses possibles)

• Abandon après le primaire	20	22.22%
• Abandon après la 6°	32	35.56%
• Abandon avant d'arriver au CP	1	1.11%
• Abandon après la 3°	75	83.33%
• Abandon après la seconde	15	16.67%

# L'élève a dû interrompre le cursus

(plusieurs réponses possibles)

Pas de poursuite du cursus dans l'établissement ou l'école où il est affecté	53	58.89%
Emplois du temps incompatibles	56	62.22%
Familles et élèves non informés, le dossier d'inscription ne mentionne pas l'existence de la LR dans l'établissement.	28	31.11%
Réticences de l'administration	28	31.11%
Opposition frontale de l'administration	10	11.11%
<b>Autres réponses</b>	4	4.44%
<b>Réforme du bac dissuasive</b> / Problème de l'EDS et du Bachibac / le choix des spécialités / concurrence entre lycées / pas d'enseignement en primaire dans le public ni en lycée.		



# L'élève a choisi d'interrompre le cursus en raison de

(plusieurs réponses possibles)

Pas de choix de filière bilingue dans l'école de secteur	28	31.11%
Déménagement imposant un changement d'établissement ou d'école	21	23.33%
Concurrence avec les autres langues	53	58.89%
Emploi du temps dissuasif	62	68.89%
Charge de travail trop importante, dans le cas de l'enseignement en option facultative.	26	28.89%
Perte d'attractivité de la LR en raison du faible coefficient à l'examen.	53	58.89%
La langue est dévalorisée dans la société, ou considérée comme inutile à l'avenir.	50	55.56%
Déménagement imposant un changement d'établissement	16	17.78%
Autres réponses	13	14.44%

Dans les deux lycées généraux où mes élèves de 3e pouvaient se rendre, l'option occitan a été supprimée à la rentrée 2019 / La charge horaire : 3 h par semaine pour un enseignement optionnel est dissuasive / Difficultés scolaires / volonté des parents / Envie de se séparer du groupe avec lequel ils sont en classe depuis plusieurs années / pas d'Occitan au lycée de secteur / choix des filières ou des spécialités au lycée / Pas de LR dans les lycées du secteur sauf 1 / pas d'enseignement de la LR dans une majorité d'établissements / La réforme du lycée met la LR en concurrence avec de nombreuses autres options. / Beaucoup d'élèves aimeraient continuer la LR au lycée. / Rupture de la continuité pédagogique selon les affectations en lycée. / les élèves ignorent ce qu'est l'occitan. / orientation dans un lycée ne proposant pas la LVR

**NB : on constate à lire les réponses qu'il ne s'agit pas toujours véritablement d'un choix...**



# Quelques propos...

Pour terminer, avez-vous des éléments complémentaires à apporter ?



- La loi du plus fort c'est celle de la langue suprémaciste sur les langues dites petites et régionales. A force, ça fonctionne. Pourtant au Canada ils résistent pour... Le français. Il faut casser les stéréotypes sur l'occitan et autres, je fais faire du rap en occitan, rien que pour voir la tête de mes collègues. Eux-mêmes ne savent même pas ce que nous enseignons... La société croit que nos langues sont déjà mortes, nous sommes morts vivants ? Atelier poterie m'a dit l'un. Une amie qui a repris la suite (autre département) pour y enseigner l'occitan a démissionné après 10 ans d'enseignement. Plus prestige du latin plus fort que nous. Déjà avant le changement dû à la réforme...
- J'ai rencontré, dans un passé récent, d'importantes difficultés avec la direction car cette dernière était très hostile à l'enseignement des LR, refusait de considérer les textes et entravait les démarches de promotion de l'enseignement. Heureusement, j'ai eu le soutien des collègues et du syndicat. De plus, un changement de direction inopiné s'est produit rapidement ( au bout de deux ans). Mais, je pense qu'il est très difficile pour l'enseignant de lutter contre sa direction et, même un enseignement de LR solide en effectifs et implanté depuis de nombreuses années, peut être sérieusement menacé et se détériorer très rapidement.



Jusqu'à l'an dernier, j'exerçais à temps plein dans trois établissements, un lycée et deux collèges. J'avais un poste fixe à complément de service dans l'un des deux collèges. Ce dernier, lorsque les dotations d'heures spécifiques ont été retirées par mon rectorat (Toulouse), a aussitôt décidé de supprimer mon option (plan de suppression sur trois ans). Sans explication, mon lycée (ainsi qu'un lycée voisin) a vu son option facultative corps et bien supprimée, à la rentrée 2019.

Avant de me présenter au CAPES d'Occitan (option Français), j'avais étudié les sciences expérimentales jusqu'en troisième cycle, et je n'ai donc jamais étudié les Lettres françaises au-delà de la classe de 1<sup>ère</sup>. Aujourd'hui, je me trouve en situation de devoir tôt ou tard enseigner le français aux Occitans, ce qui me pose un problème éthique sans solution, et un problème méthodologique sans solution. Je vais peut-être me trouver contraint de perdre mon emploi, ou en tous cas d'en trouver un autre, dans une autre branche de la fonction publique. Je précise que dans ma discipline, après avoir réussi le CAPES, je me suis formé jusqu'au Doctorat d'Etudes Occitanes. Qui aurait pu croire que ce serait pour ensuite enseigner le français aux Occitans ? Cette situation constitue une insulte à ma dignité, à mon identité, à la dignité de ma langue, de ma culture et de mon peuple. Je vis cette situation comme une ségrégation xénophobe. Et pour vivre ma culture normalement, l'enseigner, la transmettre, je n'ai nulle part ailleurs où aller... J'éprouve une profonde, citoyenne et républicaine indignation, au nom de l'égalité (qui n'est pas ni n'a pas à être l'uniformité), non seulement entre les citoyens, mais aussi entre les langues et les cultures de France, qui au devant des droits humains universels, se valent toutes, bien entendu.



- L'ancienneté dans ma valence n'est pas comptabilisée et ne me permet pas d'enseigner de façon prioritaire. Le CDS donné en espagnol passe après les titulaires de cet enseignement et je suis donc obligée d'aller dans un autre établissement pour l'enseigner. Je suis la titulaire la plus ancienne dans mon établissement en tant qu'enseignante d'espagnol mais l'intitulé de mon poste ne me permet pas de la faire valoir. Cela fait 2 ans que je fais mon CDS dans un autre lycée de la ville. D'autre part, les heures d'occitan du collège contigu à mon lycée sont assurées par un collègue qui n'est plus certifié d'occitan puisqu'il a demandé et obtenu son changement depuis quelques années. Cette situation est insoutenable psychologiquement et professionnellement. Je n'en peux plus de ce manque de considération de la part de l'administration !
- Je tiens à préciser que l'enseignement des langues régionales commence au sein même des familles et que le collège n'est que l'enrichissement, un des leviers des acquis ou préacquis.



- J'ai un nouveau chef d'établissement, nous avons un *turn over* très important 4 ans en moyenne. Celle-ci trouve qu'il y a trop d'occitan et donc m'a baissé de 9 h à 4 h alors qu'il y a 120 élèves . Les parents sont en train de se mobiliser devant ce scandale d'autant plus grand que la 'euro anglais, le bia et le latin gardent leurs heures pour beaucoup moins d'élèves 2 h par niveau
- Il est difficile d'obtenir l'enseignement de 2H de breton en 5ème alors que le BO de 2017 prévoit cette disposition...
- Mes douleurs au dos sont liées aux déplacements importants liés à ma mission : affectation hors zone de remplacement avec 50 mn de trajet automobile (pas de transport en commun), le jeudi pour une seule heure de cours.



- Dans mon cas ce n'est ni l'implication des parents ou des élèves qui manque, ni même vraiment celui de l'administration.... Mais, par exemple, on réduit l'enveloppe budgétaire autonomie, on retire les avantages du bac pour les LVC et on fait une réforme à l'emporte-pièce, on nous impose des obligations délirantes avec des élèves de plus en plus nombreux pour des établissements de moins en moins adaptés, on ne veut pas m'accorder la LVB (ni aux autres langues d'ailleurs autres que l'anglais) car on redoute de ne pouvoir préparer les élèves à temps... Comment faire ? J'ai failli perdre des heures pour faciliter le poste d'un collègue de SVT. Quand l'administration a vu la crispation des collègues concernés (et syndiqués), elle a fait marche arrière mais j'ai eu un coup de chance... Pour combien de temps ? Comment éviter l'affrontement avec les collègues dont on a transformé les enseignements (par ex Latin) en concurrents pour nous ? Avec l'administration qui se retrouve en porte à faux avec des moyens de plus en plus maigres ?
- Il faudrait imposer une option langue et culture régionale dans tous les collèges. Il faut également dissocier la filière bilingue de l'option, elles ne s'adressent pas au même public or on constate la fermeture de l'option au profit de la filière bilingue.



- Collège Gwer Halou de Callac : projet d'ouverture de la 6<sup>e</sup> bilingue à la rentrée 2020. Des décisions "hors-sol" : Imposition d'un effectif de 7 élèves pour ouvrir en septembre, (effectif demandé équivalent à celui d'un collège situé en zone urbaine) alors que notre établissement est situé en secteur rural de faible densité, et qui plus est, secteur où le breton est toujours très usité dans le quotidien des habitants. En Centre-Bretagne, la région callacoise que l'on pourrait qualifier de *gaeltacht* de la langue bretonne, doit de toute évidence être dotée de moyens adéquats pour réussir le challenge de la transmission de la langue régionale aux générations futures.
- Après la réforme des collèges (2<sup>o</sup> langue vivante dès la 5<sup>o</sup>) il a fallu, avec le Latin, « perdre » une heure en 5<sup>o</sup> afin de ne pas présenter une concurrence directe avec les LV2 et surtout ne pas en supporter des conséquences néfastes pour notre enseignement. On a bien tenté une structure « patrimoine » dès la 6<sup>o</sup> mais les heures DGH n'en laissent pas toujours l'opportunité et la continuité. Aujourd'hui, c'est la réforme du Lycée et du Bac qui coupe tout le travail





- J'enseigne dans deux collèges, le deuxième collège (non évoqué dans le questionnaire plus haut) ne soutient l'enseignement du provençal que symboliquement, aucune volonté ni d'entraver, ni de développer ou soutenir...Il existe, il vivote, point. La situation en langue régionale, plus encore que pour les autres matières ou collègues, dépend de l'enseignant, de l'équipe de direction et de mille autres facteurs inexplicables (refus des parents, arrêt du cursus malgré "l'intérêt de l'élève"...)
- Dans un des deux collèges où j'enseigne, la filière bilingue se résume à mes seuls enseignements, d'où, pour moi, un certain isolement dans la pratique de la langue, et pour les élèves un nombre d'heures insuffisant (3h de breton, 3h d'histoire-géo en breton). Cela ne facilite pas les projets et instaure parfois des relations ambiguës avec les parents, parfois aussi avec les élèves qui associent la pratique du breton à ma seule personnalité. Je suis dans l'attente de l'ouverture d'autres DNL. La direction n'a pas soutenu cette demande jusqu'à présent. Il existe aussi une option breton, assurée par un collègue (qui ne vient dans l'établissement que pour 3 heures/semaines). Aujourd'hui cet isolement linguistique et cette insuffisance de la filière bilingue constituent mon problème principal. En revanche les collègues d'autres matières ne sont pas hostiles, et me considèrent comme un membre à part entière de l'équipe.



- Le questionnaire ne fait peut-être pas assez mention du temps perdu en discussion avec la direction pour justifier des effectifs parfois un peu bas, demander les heures, expliquer le fonctionnement de l'enseignement, etc... Les difficultés pour nous de nous intégrer et de trouver notre place dans les équipes (et donc du soutien quand il faut aller défendre notre matière), d'assister à toutes les réunions et de devoir s'adapter aux fonctionnements des établissements lorsque nous sommes sur plusieurs collèges ou lycées. Ainsi que le temps passé à chercher les heures auprès de l'ipr ou des dasen, ni même la pression que nous subissons chaque année lors du recrutement (notamment en option), les déceptions lorsque nos effectifs sont bas qui ont un impact sur notre moral, l'investissement et la pression lors des passages dans les classes qui sont fait sur notre temps libre ou sur notre sous service quand il n'y a pas d'initiation généralisée (qui engendre elle une autre pression : celle de tout donner pour en recruter un maximum...). L'enseignement de l'occitan et encore très lié à la personne qui l'enseigne et il me semble de fait plus difficile moralement de faire la part des choses entre le personnel et le professionnel.



- Dans un monde où le résultat prime à cause de la pression concurrentielle entre tous (y compris les élèves désormais), les LR comme toutes les autres options facultatives sont un des très rares cours où l'on n'est PAS STRESSE PAR LA TYRANNIE DES RESULTATS. Son système de notes valorisantes et non pénalisantes au BAC disparaît avec la Réforme des Lycées et réduit encore les capacités de réussite et d'épanouissement des élèves ; ceux-ci sont pourtant volontaires pour s'enrichir d'une autre vision du monde, d'une culture millénaire porteuse de valeurs que l'évolution présente fragilise de plus en plus par un jacobinisme retort.



- Merci pour votre travail et la reconnaissance des conditions particulières de travail des enseignants de langues régionales
- Je n'enseigne que sur un seul établissement car je suis à mi-temps actuellement. L'enseignement de l'occitan (notamment bilingue) dans la ville où j'exerce est mis en danger par un manque de cohérence dans la politique d'offre (choix des écoles pour l'ouverture des sections peu judicieux, manque de professeurs volontaires pour y enseigner, grande mobilité des familles, ouverture sur un collège d'un autre secteur...)
- A la rentrée, 2018, la direction a quand même été très réticente pour la mise en place de la LVB en occitan (alors que c'était bien écrit dans les textes) et de l'EDS. A cause du bachibac, les élèves ne peuvent pas suivre l'occitan en LVB, alors qu'avant la réforme, c'était possible! Cette année, la direction est plus souple car au final La Provisoire avait peur pour les emplois du temps ! Cependant l'occitan en LVC reste entre 12h et 13h ou fin de journée!!!



- Ma discipline est en concurrence avec les autres options proposées et les options ne sont pas cumulables.
- La continuité des cursus bilingues occitan dans le public doit être imposée par le rectorat, c'est un droit pour les élèves.
- Les heures consacrées au recrutement et au montage des projets pédagogiques indispensables à l'enseignement des LR pourraient-elles être reconnues comme faisant partie du service et rémunérées ? Cela rendrait ce travail plus visible. Je passe personnellement chaque année dans plus de quinze écoles primaires du secteur de mes deux collèges ruraux pour informer les futurs élèves de 6<sup>e</sup>... L'ancien chef d'établissement parti en retraite m'octroyait 2h de plus pour cela ou une IME selon les années. Le nouveau non.



- L'enseignement des LVR est inscrit dans les textes de loi. Dans les P.A. (64), des contrats Département / DASEN sont conclus et actualisés depuis de nombreuses années. Il est inconcevable que, aujourd'hui encore, des personnes exerçant des fonctions de direction ne les appliquent pas et ne soient pas sanctionnées pour cela. D'autre part, si ma situation personnelle est sereine cette année, car notre direction d'établissement a changé, je voudrais témoigner ici de maltraitances à mon encontre, dans l'exercice de mon travail, liées à la discipline que j'enseigne, et dans le passé, dans un autre établissement, de harcèlement qui n'a pas été lui non plus sanctionné, malgré une démarche visant à dénoncer les faits auprès de mon supérieur hiérarchique.
- L'incertitude est difficile à vivre: elle peut me décourager, me dissuader de proposer des projets. Et lorsque je propose des projets, je peux me sentir coupable de ne pas le faire dans les 3 établissements où j'effectue le service partagé. Et si je le propose dans les 3, cela entraîne une charge de travail énorme.



- Je suis en conflit larvé avec mon principal qui tient un discours dévalorisant sur l'option occitan dans mon dos. En apparence il fait ce qu'il faut, il respecte les textes, en vérité tout le monde a compris dans le collège qu'il n'avait qu'un envie: fermer la section occitan. Il s'est mis en conflit avec des parents qui insistaient pour que leurs enfants continuent l'occitan. Il avait fait un emploi du temps incompatible. J'ai le soutien des collègues, notamment la représentante SNES. C'est très important pour moi.
- La fermeture du lycée du secteur m'inquiète beaucoup. Pour l'instant, les parents d'élèves qui inscrivent leur enfant en 6e n'en sont pas informés mais dans l'avenir, allons-nous ressentir un impact au collège ? A suivre...



- J'ai eu la chance de travailler dans un Etablissement favorable à mon enseignement et qui peut l'utiliser comme une de ses vitrines. Les problèmes sont d'ordre administratif au niveau rectoral. Par ailleurs, la relève de ma génération qui part peu à peu en retraite n'est pas assurée. Le manque de recrutement de nouveaux enseignants est problématique.
- La Réforme du lycée a engendré la fermeture de l'occitan dans le lycée où je travaillais du fait également d'une sous-direction qui n'était pas du tout favorable et a appliqué coûte que coûte la réforme du lycée.
- Je suis en arrêt de travail depuis mai 2018, maintenant en congé longue durée. Je suis en reconversion, même si je ne sais pas vraiment vers quoi. Renoncer à l'enseignement de l'occitan a été vraiment difficile.





- Des chefs d'établissements de plus en plus hostiles, avec des EDT qui ne permettent pas à l'option de rayonner, des moyens qu'ils préféreraient mettre sur d'autres disciplines. Un retour aux heures fléchées serait l'idéal
- La situation est très inquiétante, il faut dissocier les moyens de LR des DGH pour envisager plus sereinement l'avenir et la SURVIE de nos langues.
- La charge de travail en enseignement bilingue est très lourde puisqu'elle implique d'enseigner sur les quatre niveaux en langue et en histoire géographie sans matériel adapté (pas de manuel rédigé en LVR en HG par exemple).

